

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-11-4-14

Séance du vendredi 17 octobre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Financement du GIP Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)

La séance de la Commission Permanente,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n°2008/I -1/08 du 13 et 14 décembre 2007 adoptant le Budget Primitif 2008,
- VU le rapport du Conseil Général n°2008/I-4/05 du 13 et 14 décembre 2007 adoptant le Budget Primitif sur la politique de l'insertion et de l'autonomie (politique H 01),
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue au Conseil Départemental d'Accès au Droit, constitué en Groupement d'Intérêt Public, une participation de 1 006 € pour l'année 2008. Cette dépense sera prélevée sur l'enveloppe 177, programme H012, fonction 58, chapitre 011, nature 6281.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions